

en Italie une loi dite *Casati*, du nom de son auteur, qui ordonne de faire donner dans l'école l'enseignement religieux ; mais la loi n'est pas observée, et s'il n'y avait pas les prêtres, les religieux et les religieuses, les enfants italiens croitraient tous sans connaître le Dieu qui les a tirés du néant.

Il faut s'attendre à ce qu'en 1902 le parlement et le gouvernement poussent l'exécution des décisions du couvent maçonnique de 1897.

DON ALESSANDRO.

CHRONIQUE DIOCESAINE

LES événements de la dernière quinzaine ont été nombreux :

Visite pastorale dans les plus importantes maisons des Sœurs de Charité de la Providence ;

Cérémonies majestueuses dans la cathédrale, à l'occasion de la fête patronale de notre université catholique, — et réunion du corps professoral et administratif à la table de Mgr l'archevêque ;

Touchante fête de charité chez les Petites-Sœurs-des-Pauvres ;

Banquets de charité au bénéfice de la paroisse nouvelle de Saint-Léon-de-Westmount, présidés l'un par Mgr Bruchési, l'autre par Mgr Emard ;

Eloquente conférence sur *l'orateur d'après l'histoire*, donnée à l'Université Laval, par M. l'abbé Corbeil, professeur au petit séminaire de Sainte-Thérèse ;

Et puis, sublime ministère de l'Eglise s'approchant miséricordieusement d'un pauvre condamné à mort ; lui apportant l'ineffable consolation d'une messe célébrée dans sa cellule même par l'archevêque du diocèse ; et faisant resplendir à ses yeux l'espoir certain du pardon,